



**Projet de vues du Burkina Faso sur la mise en œuvre de la
Résolution 63/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies
intitulée « Etat des protocoles additionnels aux Conventions de
Genève de 1949 relatives à la protection des personnes civiles**

- la loi n° 033-2005/AN du 13 octobre 2005 autorisant le Burkina Faso

à ratifier le protocole facultatif se rapportant à la convention relative

aux droits de l'homme